

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2015**

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION :
20 MAI 2015

Présents : M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, MM. Gaston RAVAUT, Philippe JACQUELIN, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Sabrina MENDOWSKI, M. Pierre-François MALDANT

Absents excusés :

M. Pascal MINGUET ayant donné pouvoir à M. Laurent MURAT
Mme Fanny GAGNEUR ayant donné pouvoir à Mme M.Claude DURAND

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARCHETTO

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

Convention avec la communauté d'agglomération pour l'exercice, à titre transitoire, de la compétence « gestion des eaux pluviales » (**reportée en questions diverses**)

- 1) *Convention pour la mise à disposition du service intercommunal d'instruction du droit des sols avec la communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud*
- 2) *Décision modificative n°1 (chapitre 21 du budget salle des fêtes)*
- 3) *Redevance France Télécom Année 2015*
- 4) *Redevance d'Occupation du Domaine public Gaz Année 2015*

- 1) **Convention pour la mise à disposition du service intercommunal d'instruction du droit des sols avec la communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 17 février 2015, la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud a créé un service mutualisé d'instruction des autorisations du Droit des sols pour les communes de son territoire.

Ce service, lié par convention de mise à disposition de service avec la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud, a pour vocation d'organiser et de mettre en œuvre l'instruction des Certificats d'Urbanisme, des permis de construire, d'aménager, de démolir, les déclarations préalables, etc...

Monsieur le Maire présente la convention à intervenir, entre la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud et la commune et précise aux élus que la commune a cependant la possibilité de conserver le traitement des certificats d'urbanisme simple et des déclarations préalables simples (ravalement, clôtures, changement de menuiseries...).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE et AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud et la commune pour l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du Droit des sols de la Communauté d'agglomération.

Le conseil souhaite que M. le Maire se renseigne sur la base de calcul en ce qui concerne le coût réel de fonctionnement du service instructeur. Il demandera également si ce service pourrait être utilisé occasionnellement par exemple sur une période d'un mois sur une année.

2) Décision modificative n°1 (chapitre 21 du budget salle des fêtes)

Pour pouvoir honorer la facture établie par l'entreprise DE DEMO Père et Fils concernant le remplacement de la pompe de relevage des eaux usées dans le regard de la cuisine du caveau de la salle Pierre Gourillon, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité d'ouvrir les crédits nécessaires au budget SUM.

3) Redevance France Télécom Année 2015

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité, les barèmes suivants pour calculer la redevance due à la Commune par France Télécom au titre des servitudes et droits de passage sur le domaine public :

- 53.66 € par kilomètre d'artère dans le cas d'une utilisation aérienne,
- 40.25 € par kilomètre d'artère dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol,
- 26.83 € par mètre carré d'emprise au sol occupé par les cabines, armoires et bornes pavillonnaires.

La redevance pour l'année 2015 s'élève à 2 291.24 €.

4) Redevance d'occupation du domaine public Gaz Année 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à émettre un titre de **503.89 €**, montant de la redevance due par GrDF (Gaz réseau Distribution France) pour l'année 2015.

Questions diverses :

Le conseil municipal n'a pas à délibérer sur la convention avec la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud pour le contrat d'entretien du réseau des eaux pluviales, les élus ayant déjà délibéré sur ce sujet en avril dernier.

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

- Le 15 avril 2015 pour le 5 rue des Carrières,
- Le 20 avril 2015 pour le 13 Avenue de la Plante de l'Orme,
- Le 24 avril 2015 pour les Rue Martenot et Route de Ruffey,
- Le 30 avril 2015 pour le 10 rue des Layottes,
- Le 5 mai 2015 pour le 13 route de Beaune,
- Le 6 mai 2015 pour 10 Rue de Serrigny,
- Le 12 mai 2015 pour le 8 Grande Rue Hameau de Buisson,
- Le 12 mai 2015 pour le Sentier du Moulin Mardasson,
- Le 12 mai 2015 pour le Sentier du Moulin Mardasson (également).

Les devis suivants ont été signés (TTC) :

- | | |
|---|-------------|
| - 21 mai 2015 Bassigny Poids Lourds (camion benne 3,5 tonnes) : | 31 080.00 € |
| - 21 mai 2015 Béton France (création d'une piste de skate park béton) : | 75 933.06 € |
| - 21 mai 2015 Maison Hôtelière (casiers à verres et rehausses) : | 214.56 € |
| - 21 mai 2015 Marquage de Bourgogne (panneaux signalisation) : | 6 000.00 € |

M. Alain GEROME fait part aux élus du résultat de l'ouverture des plis pour l'achat d'un camion benne. Quatre offres sont arrivées en mairie suite à l'appel d'offres lancé en avril dernier. L'offre de NISSAN (BASSIGNY POIDS LOURDS) a été retenue pour 25 900 € HT (31 080 € TTC). Par rapport aux offres, celle-ci était la moins-disante, les frais de carte grise et d'immatriculation sont inclus, la première vidange offerte, et une extension de garantie de trois ans.

M. Alain GEROME remercie M. Philippe JACQUELIN, conseiller municipal, pour son aide sur le montage de ce dossier.

M. Alain GEROME remercie, également, Mme Sabrina MENDOWSKI, conseillère municipale, avec laquelle il a travaillé sur le dossier « panneaux de signalisation ». Le deuxième chantier à prévoir concernera le marquage au sol. Pour la manifestation de la balade gourmande, début juillet, les panneaux de signalisation seront mis en place, les travaux de marquage seront réalisés, le balayage des rues aura été réalisé quelques jours avant ainsi que la tonte des espaces verts communaux.

Il informe le conseil de la prochaine commission voirie le 6 juin, elle portera sur le programme à prévoir pour le mandat. Il aborde le sujet VILLAGE AVENIR pour l'aménagement des Places de la Mairie et de l'Eglise. Pour rappel, l'aménagement de la place de la Mairie a été programmé pour cette année.

Il invite les conseillers municipaux qui le désirent à participer au montage de ces dossiers.

M. GEROME pense que les travaux de voirie 2015 pourront tous être terminés à la fin de cette année.

Il informe le conseil de la réponse du conseil départemental sur la demande de la commune sur les possibilités d'échange de la route de Ruffey avec la voie communale n°6 (Chemin des Epenots). Ce transfert pourrait être conclue dans le cadre du déclassement de la RD 20 A et de son classement dans la voirie communale. La voie communale n° 6 deviendrait de ce fait une voie départementale qui pourrait être empruntée par les camions. Une partie du chemin des Epenots se trouvant sur la commune de Chorey, M. Le Maire a informé Mme le Maire de Chorey-les-Beaune des échanges de courrier entre le département et la commune.

M. Le Maire informe les élus que les oies appartenant à M. BOULVIN propriétaire du Château Rue de Serrigny ont mangé les fleurs dernièrement mises dans les jardinières communales. Il adressera un courrier à M. BOULVIN l'informant de ces faits et lui demandera d'enfermer ses oies pour cause de déjections nombreuses et importantes tout le long de la pelouse.

Mme Chantal GAUTHRAY informe le conseil des prochaines dates de différentes commissions, la salle des fêtes le 15 juin à 18 h 30, scolaire le 22 juin à 18 h 30, la bibliothèque le 29 juin à 18 h 30. Les conseils d'école se dérouleront le 5 juin pour l'école primaire, le 19 juin pour la maternelle.

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu l'ordre de pavoiser les bâtiments publics le 27 mai pour la Journée nationale de la Résistance et Cérémonie du Panthéon.

M. Emilien DURIGON fait part de la descente de la cloche n°2 du clocher, ces travaux sont programmés pour une réalisation dans les six prochains mois.

Concernant les travaux de réhabilitation de l'école primaire, la réfection de la toiture sera réalisée au cours de l'été prochain. Il travaille actuellement sur le dossier de ventilation des salles de classes. Il a rencontré ce matin, un agent du SICECO pour la partie énergétique du dossier. Il informe le conseil municipal qu'avec plusieurs conseillers municipaux (P. Jacquelin, J. Fol et P. Henninger) il se rendra à la maison du 7 route de Beaune pour évaluer les travaux à réaliser afin que le conseil puisse se prononcer sur la vente de ce bien communal ou pas.

Mme Marie-Claude DURAND fait part aux élus de quelques informations portant sur les différentes commissions dont elle a la délégation. Concernant les carrières, un nouveau bail a été conclu avec la société Marbres et Dalles de Bourgogne (MDB). Celui-ci prendra fin le 19 novembre 2017, date d'expiration de l'autorisation d'exploitation préfectorale délivrée à MDB.

Elle informe le conseil, que pour le dossier de la cunette (ouvrage bétonné constituant d'une part un bras de décharge de la Lauve et d'autre part permettant le recueillement des eaux de ruissellement provenant des vignobles), elle a reçu, avec Jérôme FOL, la technicienne des rivières afin de définir à qui incombait l'entretien de cette cunette. Après différentes recherches dans les archives communales et celles du syndicat, il s'avère que le linéaire de cet ouvrage a bien été comptabilisé dans le calcul du montant des cotisations de la commune de LADOIX-SERRIGNY au syndicat alors qu'il n'a pas été nettoyé depuis 2004. En conséquence, des travaux d'entretien peuvent être pris en charge par le syndicat, tel que la coupe d'arbres dangereux ou l'évacuation de matériaux. D'ailleurs, ces derniers peuvent générer des

perturbations importantes sur l'écoulement des eaux. Un courrier a été adressé au Président du Syndicat des rivières, lui demandant, lors d'un prochain comité syndical, d'étudier notre demande en prenant en compte dans la prochaine tranche de travaux l'entretien de cet ouvrage, ceci afin de garantir la sécurité des habitants de LADOIX-SERRIGNY. Dans le même temps, il a été demandé d'apporter la modification nécessaire aux statuts du syndicat afin que l'entretien de cette cunette soit notifié.

M. le Maire exprime sa satisfaction quant à ce dossier qui a bien avancé, M. Jérôme FOL regrette que lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme, cet ouvrage n'est pas été matérialisé au cadastre.

M. Jérôme FOL fait part du retard des travaux programmés par le syndicat des rivières à cause des inondations les années dernières et du changement de priorités de certains travaux.

Mme Marie-Claude DURAND informe les élus qu'il a été demandé à l'entreprise MONNOT d'intervenir sur les hameaux de Corcelles et Buisson pour effectuer des travaux de nettoyage et désherbage. En effet, chaque année, la commune recrutait une quatrième personne en saisonnier pour aider le service technique dans toutes ces missions. En attendant, tout pousse en même temps partout et cette année, avec l'embauche du technicien (M. Vincent BONNIN), qui n'arriverait pas avant le 1er août prochain il a fallu pallier à l'absence de ce saisonnier.

M. le Maire prend la parole pour soumettre une proposition aux conseillers municipaux. Un agent communal est en arrêt maladie jusqu'au 28 juin prochain, un contractuel le remplaçant donnant satisfaction voit donc son contrat reconduit de mois en mois, le prochain donc jusqu'au 28 juin.

A la reprise de travail du titulaire du poste, le médecin du travail sera sollicité et jugera de sa reprise ou non avec ou sans restrictions.

A la prise de ses fonctions, M. BONNIN va devoir aller passer son permis poids lourds (formation sur 15 jours environ) et aller en stage d'urbanisme également. De ce fait, M. BONNIN risque d'être souvent absent les premiers mois de sa prise de service, c'est pourquoi M. le Maire a souhaité soumettre la proposition suivante. La personne remplaçante rentrant dans le dispositif des contrats avenir, peut prétendre à un contrat de 6 mois avec une aide pour la commune à 47 % du SMIC brut, c'est pourquoi M. le Maire proposera lors du prochain conseil municipal de délibérer sur la création d'un tel emploi pour une durée de 6 mois, cela éviterait de faire appel à des entreprises extérieures comme cela vient d'être fait. De plus, cela permettrait à un des employés titulaires de commencer les travaux de démolition et reconstruction du mur entre la maison des associations et la salle P. Gourillon, travail qui serait réalisé en régie dont la main d'œuvre pourrait être ensuite transformée en dépenses d'investissement ainsi la commune récupérerait une partie de la TVA.

M. Le Maire invite les élus à débattre sur ce sujet, mais rien ne sera décidé ce soir, cela sera soumis au vote de la prochaine séance.

Il informe le conseil que suite à l'offre d'emploi pour le recrutement du technicien, 26 candidatures ont été reçues, 10 entretiens ont été réalisés, 3 personnes ont été retenues et ont passé un second entretien avec le groupe de travail qui avait élaboré la fiche de poste. La majorité du groupe de travail a retenu la candidature de M. BONNIN.

M. Pierre HENNINGER exprime sa crainte pour l'année 2016, il pense que M. BONNIN n'ait pas le temps d'intervenir sur le terrain. M. le Maire comprend l'inquiétude de M. HENNINGER, M. GEROME rappelle à l'ensemble du conseil que la commune est devenue chef-lieu de canton, qu'il convient de montrer qu'elle est dynamique et que les espaces verts sont bien entretenus.

Mme GAUTHRAY estime que 2015 est une année de transition, et qu'il conviendra de revoir cela en 2016.

Mme Marie-Claude DURAND reprend la parole en informant les élus du résultat de l'ouverture des plis pour la création d'une piste de skatepark en béton. Sur quatre entreprises consultées, deux ont répondu. C'est l'entreprise BETON France qui a été retenue pour un montant de 75 933.06 € TTC. Le complément de dossier de subvention DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux) demandé par la Sous-Préfecture a été déposé le 21 mai dernier.

A la lecture du compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT s'était interpellée sur le montant élevé de cette opération, il lui est rappelé qu'au budget la prévision avait été estimée à 78 000 € TTC.

M. Laurent MURAT informe les élus de l'organisation du dernier jumelage, prochainement il communiquera les bilans financiers du jumelage et du marché aux fleurs.

Il rappelle l'opération speed-booking à mettre en place par la commission bibliothèque, l'organisation du 70^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 par divers témoignages de personnes.

Il va programmer une réunion de la commission vie associative et culturelle pour la fête de la musique du 20 juin et le pique-nique du 13 juillet prochains.

M. MURAT fait part de la création d'une PAGE Facebook-mairie pour diffuser essentiellement des photos et informer les Ladoisiens (et les autres) des manifestations à venir ; la page existe d'ores et déjà, il suffit de rechercher sur Facebook la page officielle « Mairie de LADOIX-SERRIGNY ». Pascal MINGUET et lui-même sont actuellement les administrateurs de cette page.

Le sujet de l'affichage temporaire des manifestations hors commune est abordé, la commission environnement travaille sur ce dossier.

M. DURIGON demande l'avis des élus suite à la visite du bâtiment (propriété de la famille de MERODE) l'ancienne ferme de Neuvelle. En effet, la famille de MERODE souhaitait sous forme de don remettre ce bâtiment à la commune. Mme BAZOT-BOUDOT n'est pas d'accord. Mme Alexandra CAGNA attire l'attention sur le bâtiment de la cure qui est déjà inoccupé.

M. le Maire demande à l'ensemble du conseil de se prononcer sur l'acceptation de cette offre, seul M. DURIGON est d'accord pour l'accepter.

M. Gaston RAVAUT, conseiller municipal, demande si la commune a prévu quelque chose pour le départ du Père Clerc. Un débat s'engage sur la date à retenir pour une manifestation, plusieurs dates sont avancées. M. le Maire demande aux élus de réfléchir et d'aborder le sujet lors de la séance de juin.

La séance est levée à 22 h 27.